

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

BATI HORIZON 2028 (Part C) CODE ISIN : FR001400GN68 FCP géré par SMA GESTION Fonds commun de placement (FCP) de droit français

Nom de l'initiateur : SMA GESTION

Site internet : www.smagestion.fr

Contact : Appelez le 01 45 71 48 00 pour de plus amples informations.

Autorité compétente : L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de SMA GESTION en ce qui concerne ce document d'informations clés. SMA GESTION est agréée en France sous le numéro GP97-133 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Date de production du document d'informations clés : 25/02/2025

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : BATI HORIZON 2028 (Part C) (ici, « l'OPCVM » ou "le FCP" ou « l'OPC ») est un Fond Commun de Placement de droit français. Le FCP n'ayant pas la personnalité morale, il n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés. Chaque porteur est imposé comme s'il était directement propriétaire d'une quotité de l'actif, en fonction du régime fiscal qui lui est applicable.

Durée : L'OPC a été créé le 18/07/2023 et sera clôturé le 30 juin 2028 sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévue au présent règlement.

Objectifs : En souscrivant dans le fonds Bati Horizon 2028 vous investissez dans un fonds dont l'objectif de gestion est d'offrir une performance liée au taux de rendement des obligations de maturité 2028 par une exposition sur des titres de créances émis par des émetteurs privés ou publics de notation à l'achat supérieure ou égale à BB- (Standard & Poor's ou équivalent ou via une notation interne à la Société de Gestion). Cet objectif est fondé sur les conditions de marché au moment de l'ouverture du fonds et n'est valable qu'en cas de souscription à ce moment et si vous conservez vos parts jusqu'à l'échéance. En cas de souscription ultérieure, la performance dépendra des conditions de marché prévalant à ce moment, qui ne peuvent être anticipées et pourraient donc conduire à une performance différente, éventuellement défavorable.

Le fonds n'a pas d'indicateur de référence.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'OPCVM utilise une stratégie d'investissement dite « buy and hold » ou de portage des titres. Au démarrage, le gérant sélectionnera des titres de maturités maximales qui n'excéderont pas 6 mois et 1 jour au-delà de valeur liquidative du 30 juin 2028. La stratégie d'investissement mise en œuvre par le FCP BATI HORIZON 2028 consiste à sélectionner des titres de créances sur la base de la qualité de leurs fondamentaux financiers et juridiques et d'un niveau de valorisation attractif (supplément de rendement offert par rapport à une OAT de même échéance).

La stratégie de gestion est dite discrétionnaire et consiste à sélectionner les titres en fonction de leur couple endement risque.

La répartition sectorielle résulte de la sélection des titres et non pas de décisions d'allocation. Néanmoins, la société de gestion veille à assurer une diversification sectorielle. Ce type de stratégie implique une rotation très faible du portefeuille. Le fonds investit à 80% minimum en titres de créances et instruments du marché monétaire libellés en euros, émis par un émetteur privé ou public d'un pays de l'OCDE.

L'acquisition ou la cession d'un titre de créances repose sur une analyse interne des risques de crédit et des conditions de marché et ne se fonde donc pas exclusivement et mécaniquement sur la notation émise par des agences de notations. La notation minimum à l'achat sera supérieure ou égale à BB- (Standard & Poor's ou équivalent ou via une notation interne à la Société de Gestion).

Les titres notés en catégorie « spéculative » pourront représenter 30% maximum de l'actif net du fonds. Le fonds pourra intervenir sur des instruments financiers à terme (swaps, futures et options) afin de couvrir ou d'augmenter son exposition au risque de taux tout en respectant sa fourchette de sensibilité 0-6 et dans la limite d'une fois son actif net. Le fonds pourra investir dans des OPC conformes aux Directives 2009/65CE et 2011/61/CE à hauteur de 10% pour gérer sa liquidité. La durée de placement recommandée : jusqu'au 30 juin 2028. Les souscripteurs sont informés que leur principal intérêt est de conserver leur investissement jusqu'au 30 juin 2028 afin de pouvoir bénéficier dans les meilleures conditions du rendement actuariel proposé par le fonds.

Affectation des revenus : Capitalisation et/ou report de ses revenus et plus-values réalisées.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Les demandes de souscription et de rachat sont émises à tout moment et sont centralisées quotidiennement jusqu'à 12h auprès de CACEIS INVESTORS SERVICES. Elles sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour de centralisation et réglées en J+2.

Investisseurs de détail visés : Tous souscripteurs.

Date d'échéance : L'échéance est prévue le 30 juin 2028. A l'approche de l'échéance du fonds, la société de gestion opéra, en fonction des conditions de marché qui prévaudront alors, soit pour la reconduction de la stratégie d'investissement, soit pour la fusion avec un autre OPCVM, soit pour la liquidation du fonds, sous réserve de l'agrément AMF. ».

Dépositaire : INVESTIMO

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles sur le site internet www.smagestion.fr ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : SMA GESTION - 8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS Cedex 15.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les parts jusqu'au 30 juin 2028.



Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques matériellement pertinents et non pris en compte dans l'indicateur:

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : Le FCP peut avoir recours à des instruments financiers à terme dans la limite d'une fois son actif, ce qui peut induire un risque de baisse de la valeur liquidative plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le FCP est investi. Les instruments financiers à terme permettent de sur-exposer ou sous-exposer le portefeuille. La somme de l'exposition sur ces marchés résultant de l'utilisation des instruments financiers à terme et des instruments financiers en direct ne pourra excéder 200% de l'actif, dans la limite de la fourchette de sensibilité autorisée (0 à 6).

Risque de crédit : En cas de défaillance d'un émetteur ou de dégradation de la qualité d'un émetteur, la valeur des titres détenus en portefeuille peut baisser, voire devenir nulle et peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque en capital : Il existe un risque que le capital investi ne soit pas intégralement restitué. Le FCP n'intègre aucune garantie en capital.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 30 juin 2028			
Exemple d'investissement : 10 000 €			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Minimum	Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 870 €	7 240 €
	Rendement annuel moyen	-31.30%	-6.25%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 990 €	8 710 €
	Rendement annuel moyen	-20.05%	-2.72%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 080 €	9 870 €
	Rendement annuel moyen	0.79%	-0.27%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 140 €	11 680 €
	Rendement annuel moyen	11.40%	3.15%

Scénarios 1 an : Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement dans un indice composite représentatif entre septembre 2021 et septembre 2022, intermédiaire s'est produit pour un investissement dans un indice composite représentatif entre décembre 2019 et décembre 2020 et favorable s'est produit pour un investissement dans un indice composite représentatif entre mars 2020 et mars 2021.

Scénarios 5 ans : Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement dans un indice composite représentatif entre octobre 2017 et octobre 2022, intermédiaire s'est produit pour un investissement complété par un indice composite représentatif entre janvier 2019 et janvier 2024 et favorable s'est produit pour un investissement dans un indice composite représentatif entre janvier 2016 et janvier 2021.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce tableau affiche les montants que vous pourriez obtenir en fonction de différents scénarii et selon les paramètres suivants :

- un investissement de 10 000 € ;
- et des durées de détention d'1 an et de 5 ans, cette dernière étant égale à la période de détention recommandée.

Il n'est pas facile de sortir ce produit. Si vous sortez de l'investissement avant la fin de période de détention recommandée, vous pourriez subir des coûts supplémentaires.

Ces différents scénarios indiquent la façon dont votre investissement pourrait se comporter et vous permettent d'effectuer des comparaisons avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Que se passe-t-il si SMA GESTION n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le FCP est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de Gestion. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du FCP conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du FCP est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du FCP.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	204 €	424 €
Incidence des coûts annuels (*)	2.04%	0.85% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0.58% avant déduction des coûts et de -0.27% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	0.50% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	50 EUR
Coûts de sortie	1.00% de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	100 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0.50% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	50 EUR
Coûts de transaction	0.04% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	4 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La durée de placement recommandée s'étend jusqu'à l'échéance de la période d'investissement le 30 juin 2028. Les parts de cet OPC sont des supports de placement à moyen terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification de son patrimoine. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne. La détention pour une durée inférieure à la période recommandée est susceptible de pénaliser l'investisseur.

Il existe dans votre fonds un dispositif de plafonnement des rachats ("Gates"). Veuillez vous référer à la page 9 du prospectus

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de la société SMA GESTION (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société SMA GESTION : veuillez contacter la société SMA GESTION par courrier, de préférence avec A/R (SMA GESTION – à l'attention de la direction risques et conformité – SMA GESTION - 8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS Cedex 15). Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société www.smagestion.fr
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Autres informations pertinentes

Le fonds BATI HORIZON 2028 est destiné, entre autres, à être utilisé comme support dans les contrats d'assurance-vie et de capitalisation multisupports de SMAvie BTP. Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Le fonds BATI HORIZON 2028 est un fonds article 6 selon la réglementation SFDR.

Les informations relatives aux performances passées sont disponibles sur le lien suivant : www.smagestion.fr

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 5 ans ou 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les performances présentées dans ce diagramme le sont toutes charges incluses. Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur le lien suivant :

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, le porteur pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des marchés financiers sous réserve que (i) le porteur ait effectivement présenté une demande écrite aux services de SMA GESTION et ne soit pas satisfait de la réponse de SMA GESTION (ii) qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours :

madame/monsieur le médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - www.amf-france.org

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

BATI HORIZON 2028 (Part D) CODE ISIN : FR001400JL59 FCP géré par SMA GESTION Fonds commun de placement (FCP) de droit français

Nom de l'initiateur : SMA GESTION

Site internet : www.smagestion.fr

Contact : Appelez le 01 45 71 48 00 pour de plus amples informations.

Autorité compétente : L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de SMA GESTION en ce qui concerne ce document d'informations clés. SMA GESTION est agréée en France sous le numéro GP97-133 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Date de production du document d'informations clés : 25/02/2025

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : BATI HORIZON 2028 (Part D) (ici, « l'OPCVM » ou "le FCP" ou « l'OPC ») est un Fond Commun de Placement de droit français. Le FCP n'ayant pas la personnalité morale, il n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés. Chaque porteur est imposé comme s'il était directement propriétaire d'une quotité de l'actif, en fonction du régime fiscal qui lui est applicable.

Durée : L'OPC a été créé le 27/07/2023 et sera clôturé le 30 juin 2028 sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévue au présent règlement.

Objectifs : En souscrivant dans le fonds Bati Horizon 2028 vous investissez dans un fonds dont l'objectif de gestion est d'offrir une performance liée au taux de rendement des obligations de maturité 2028 par une exposition sur des titres de créances émis par des émetteurs privés ou publics de notation à l'achat supérieure ou égale à BB- (Standard & Poor's ou équivalent ou via une notation interne à la Société de Gestion). Cet objectif est fondé sur les conditions de marché au moment de l'ouverture du fonds et n'est valable qu'en cas de souscription à ce moment et si vous conservez vos parts jusqu'à l'échéance. En cas de souscription ultérieure, la performance dépendra des conditions de marché prévalant à ce moment, qui ne peuvent être anticipées et pourraient donc conduire à une performance différente, éventuellement défavorable.

Le fonds n'a pas d'indicateur de référence.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'OPCVM utilise une stratégie d'investissement dite « buy and hold » ou de portage des titres. Au démarrage, le gérant sélectionnera des titres de maturités maximales qui n'excéderont pas 6 mois et 1 jour au-delà de valeur liquidative du 30 juin 2028. La stratégie d'investissement mise en œuvre par le FCP BATI HORIZON 2028 consiste à sélectionner des titres de créances sur la base de la qualité de leurs fondamentaux financiers et juridiques et d'un niveau de valorisation attractif (supplément de rendement offert par rapport à une OAT de même échéance).

La stratégie de gestion est dite discrétionnaire et consiste à sélectionner les titres en fonction de leur couple endement risque.

La répartition sectorielle résulte de la sélection des titres et non pas de décisions d'allocation. Néanmoins, la société de gestion veille à assurer une diversification sectorielle. Ce type de stratégie implique une rotation très faible du portefeuille. Le fonds investit à 80% minimum en titres de créances et instruments du marché monétaire libellés en euros, émis par un émetteur privé ou public d'un pays de l'OCDE.

L'acquisition ou la cession d'un titre de créances repose sur une analyse interne des risques de crédit et des conditions de marché et ne se fonde donc pas exclusivement et mécaniquement sur la notation émise par des agences de notations. La notation minimum à l'achat sera supérieure ou égale à BB- (Standard & Poor's ou équivalent ou via une notation interne à la Société de Gestion).

Les titres notés en catégorie « spéculative » pourront représenter 30% maximum de l'actif net du fonds. Le fonds pourra intervenir sur des instruments financiers à terme (swaps, futures et options) afin de couvrir ou d'augmenter son exposition au risque de taux tout en respectant sa fourchette de sensibilité 0-6 et dans la limite d'une fois son actif net. Le fonds pourra investir dans des OPC conformes aux Directives 2009/65CE et 2011/61/CE à hauteur de 10% pour gérer sa liquidité. La durée de placement recommandée : jusqu'au 30 juin 2028. Les souscripteurs sont informés que leur principal intérêt est de conserver leur investissement jusqu'au 30 juin 2028 afin de pouvoir bénéficier dans les meilleures conditions du rendement actuariel proposé par le fonds.

Affectation des revenus : Distribution et/ou report de ses revenus et plus-values réalisées.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Les demandes de souscription et de rachat sont émises à tout moment et sont centralisées quotidiennement jusqu'à 12h auprès de CACEIS INVESTORS SERVICES. Elles sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour de centralisation et réglées en J+2.

Investisseurs de détail visés : Tous souscripteurs.

Date d'échéance : L'échéance est prévue le 30 juin 2028. A l'approche de l'échéance du fonds, la société de gestion optera, en fonction des conditions de marché qui prévaudront alors, soit pour la reconduction de la stratégie d'investissement, soit pour la fusion avec un autre OPCVM, soit pour la liquidation du fonds, sous réserve de l'agrément AMF. ».

Dépositaire : INVESTIMO

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles sur le site internet www.smagestion.fr ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : SMA GESTION - 8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS Cedex 15.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les parts jusqu'au 30 juin 2028.



Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques matériellement pertinents et non pris en compte dans l'indicateur:

Risque lié à l’impact des techniques telles que les produits dérivés : Le FCP peut avoir recours à des instruments financiers à terme dans la limite d'une fois son actif, ce qui peut induire un risque de baisse de la valeur liquidative plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le FCP est investi. Les instruments financiers à terme permettent de sur-exposer ou sous-exposer le portefeuille. La somme de l'exposition sur ces marchés résultant de l'utilisation des instruments financiers à terme et des instruments financiers en direct ne pourra excéder 200% de l'actif, dans la limite de la fourchette de sensibilité autorisée (0 à 6).

Risque de crédit : En cas de défaillance d’un émetteur ou de dégradation de la qualité d’un émetteur, la valeur des titres détenus en portefeuille peut baisser, voire devenir nulle et peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque en capital : Il existe un risque que le capital investi ne soit pas intégralement restitué. Le FCP n'intègre aucune garantie en capital.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 30 juin 2028			
Exemple d'investissement : 10 000 €			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Minimum	Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 870 €	7 240 €
	Rendement annuel moyen	-31.30%	-6.25%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 990 €	8 710 €
	Rendement annuel moyen	-20.05%	-2.72%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 080 €	9 870 €
	Rendement annuel moyen	0.79%	-0.27%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 140 €	11 680 €
	Rendement annuel moyen	11.40%	3.15%

Scénarios 1 an : Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement dans entre septembre 2021 et septembre 2022, intermédiaire s'est produit pour un investissement dans entre décembre 2019 et décembre 2020 et favorable s'est produit pour un investissement dans entre mars 2020 et mars 2021.
Scénarios 5 ans : Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement dans entre octobre 2017 et octobre 2022, intermédiaire s'est produit pour un investissement complété par entre janvier 2019 et janvier 2024 et favorable s'est produit pour un investissement dans entre janvier 2016 et janvier 2021.
Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.
Ce tableau affiche les montants que vous pourriez obtenir en fonction de différents scénarii et selon les paramètres suivants :

- un investissement de 10 000 € ;
- et des durées de détention d'1 an et de 5 ans, cette dernière étant égale à la période de détention recommandée.

Il n'est pas facile de sortir ce produit. Si vous sortez de l'investissement avant la fin de période de détention recommandée, vous pourriez subir des coûts supplémentaires.

Ces différents scénarios indiquent la façon dont votre investissement pourrait se comporter et vous permettent d'effectuer des comparaisons avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Que se passe-t-il si SMA GESTION n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le FCP est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de Gestion. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du FCP conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du FCP est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du FCP.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	204 €	424 €
Incidence des coûts annuels (*)	2.04%	0.85% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0.58% avant déduction des coûts et de -0.27% après cette déduction.
Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	0.50% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	50 EUR
Coûts de sortie	1.00% de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	100 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0.50% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	50 EUR
Coûts de transaction	0.04% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	4 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La durée de placement recommandée s'étend jusqu'à l'échéance de la période d'investissement le 30 juin 2028. Les parts de cet OPC sont des supports de placement à moyen terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification de son patrimoine. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne. La détention pour une durée inférieure à la période recommandée est susceptible de pénaliser l'investisseur.

Il existe dans votre fonds un dispositif de plafonnement des rachats ("Gates"). Veuillez vous référer à la page 9 du prospectus

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de la société SMA GESTION (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société SMA GESTION : veuillez contacter la société SMA GESTION par courrier, de préférence avec A/R (SMA GESTION – à l'attention de la direction risques et conformité – SMA GESTION - 8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS Cedex 15). Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société www.smagestion.fr
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Autres informations pertinentes

Le fonds BATI HORIZON 2028 est destiné, entre autres, à être utilisé comme support dans les contrats d'assurance-vie et de capitalisation multisupports de SMAvie BTP. Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Le fonds BATI HORIZON 2028 est un fonds article 6 selon la réglementation SFDR.

Les informations relatives aux performances passées sont disponibles sur le lien suivant : www.smagestion.fr

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 5 ans ou 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les performances présentées dans ce diagramme le sont toutes charges incluses. Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur le lien suivant :

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, le porteur pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des marchés financiers sous réserve que (i) le porteur ait effectivement présenté une demande écrite aux services de SMA GESTION et ne soit pas satisfait de la réponse de SMA GESTION (ii) qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours :

madame/monsieur le médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - www.amf-france.org